



CHEQUES VACANCES.... ET NOUS ?

Dans son dernier numéro « Echanges » (journal d'information interne des Ministères de Bercy) un article vante l'élargissement des modalités d'attribution des chèques vacances aux 5,8 millions de salariés travaillant dans les PME.

En effet, la loi du 22 juillet 2009 a supprimé les conditions de ressources pour obtenir les chèques vacances. Ainsi tous les salariés peuvent accéder à cette prestation sociale.

Dans le même temps, en maintenant un plafond de ressources, les agents de la Fonction Publique d'Etat restent exclus de ce dispositif !

A la lecture de cet article d'« Echanges », les agents apprécieront sans doute à sa juste mesure le « faites ce que je dis mais pas ce que je fais ».

Se féliciter d'un nouveau droit alors qu'on refuse de l'ouvrir à ses propres personnels n'est que pure provocation !

FO FINANCES, POUR SA PART, NE CESSE DEPUIS LA PARUTION DE LA LOI, DE REVENDIQUER SON EXTENSION AUX AGENTS DE L'ETAT.